



Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 10 avril 2026 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p>Acte 09-2026</p>	<p>DELIBERATION POUR AVIS</p> <p>Subventions aux associations de la Faculté de Droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADPL - ALBIN - AEJDL - Meridio - Oratore - Droit notarial
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative aux subventions aux associations de la Faculté de Droit :

- ADPL
- ALBIN
- AEJDL
- Meridio
- Oratore
- Droit notarial

Document annexé.

A Saint Etienne le 10 avril 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Pour le Président et par délégation,
Vice-Président de la Formation,
de l'International et de l'Europe
Alain TROUILLET

MEMBRES: 39	REPRESENTES : 06	PRESENTS : 17
QUORUM : 20		

POUR : 23	CONTRE : 00	ABST : 0
-----------	-------------	----------

Le Doyen,

EXTRAIT PROCES-VERBAL

Séance du 9 mars 2026 du conseil de faculté

Demandes de subventions par 6 associations étudiantes :

Les membres du conseil présents ou représentés adoptent à l'unanimité l'octroi de 6 subventions détaillées dans le tableau ci-dessous.

ADPL W691090827 Fonctionnement	500,00
AEJDL W423001151 Projet gala	2 000,00
ALBIN W691110032 Fonctionnement et concours éloquence	1 000,00
DROIT NOTARIAL W423016166 Fonctionnement	250,00
MERIDIO W423015498 Visite Senat	500,00
ORATORE W423006475 Concours LYSIAS et fonctionnement	1500,00

--	--

B. BONNET

